

A tous les parents d'élèves **de l'Ecole et du Collège**

Angers, le lundi 5 septembre 2016

N/réf : F6-N02

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Suite aux dispositions prises conjointement par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de l'Éducation Nationale concernant la sécurité des établissements scolaires, nous vous apportons les précisions suivantes concernant l'école et le collège SAINT AUGUSTIN.

Aux abords de l'école et du collège,

- Les attroupements sont interdits.
- Un contrôle visuel des sacs pourra être exercé par les personnes assurant la permanence à l'entrée et à la sortie de l'école et du collège. Nous pourrions également demander l'identité de personnes entrant dans les locaux : leur lien avec l'école et le motif de leur présence, etc. ...
- La Ville d'Angers a modifié l'emplacement du mobilier urbain devant l'entrée, le long de la rue du Colombier, à notre demande. Par conséquent, il n'est plus matériellement possible de stationner un véhicule sur le passage piéton ; ainsi, pour les taxis ou ambulances transportant des élèves, quatre places de stationnement ont été réservées par nos soins dans la rue Lebasque, qui mène au portail d'entrée des élèves. Merci de laisser libres ces emplacements qui seront signalés prochainement et qui permettront les rotations des taxis et ambulances, sans encombrer la rue et déranger le voisinage.

Au cours de l'année scolaire, nous nous exercerons, avec les élèves :

- A l'évacuation des locaux « incendie » (comme les années précédentes) : au signal sonore convenu, tous les élèves et leurs encadrants rejoignent des points de ralliement, à l'extérieur.
- Au Plan Particulier de Mise en Sécurité : il s'agit d'un plan de confinement dans l'enceinte de l'établissement. Au signal convenu, tous les élèves et leurs encadrants s'enferment à l'intérieur des locaux, dans des salles, d'après un mode opératoire défini. Il y aura plusieurs exercices au cours de l'année, dont un « attentat-intrusion ». Les élèves seront prévenus, afin de bien réussir l'exercice et éviter tout stress inutile.

Pour information, depuis 4 années, le collège organise la formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) - Protection Civile » à destination de tous les élèves de 4^{ème}, dans le cadre du projet d'établissement.

Sorties – voyages

Les voyages scolaires sont autorisés. Avant chaque voyage ou sortie, nous prévenons les autorités académiques, comme à l'habitude. Celles-ci peuvent interdire telle ou telle sortie, les voyages scolaires à l'étranger par exemple, en fonction de la situation nationale et internationale.

Etat d'esprit

« Les enfants sont beaucoup plus perméables à la façon dont les adultes vivent les choses, qu'à la chose elle-même », déclare Patrice HUERRE, pédopsychiatre. Il convient donc que nous observions rigoureusement ces mesures qui visent à inculquer une culture de la sécurité pour tous, et qu'en toute situation, nous puissions conserver notre sang-froid et notre sens de la modération.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'expression de nos sentiments dévoués.

Damien FROGER
Chef d'Etablissement Ecole



Christophe MARTINEAU
Chef d'Etablissement Collège

